

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Vous avez terminé vos études secondaires dans un pays de l'Union européenne depuis 1 an ou plus et souhaitez vous inscrire à la Haute Ecole...

Vous trouverez ci-après la liste des documents que vous devrez apporter pour la constitution du dossier administratif :

- Photocopie d'un document d'identité en cours de validité : carte d'identité (recto/verso) ou tout autre document officiel établissant votre nationalité (passeport, ...)
- Une photocopie de l'accusé de réception du dossier **par le Service des Equivalences** prouvant le dépôt du dossier avant le 15 juillet 2019
- Une photocopie de la preuve de paiement
- La photocopie du titre d'accès à l'enseignement supérieur fourni au Service des Equivalences (ou relevé de notes)
- Attestations justifiant l'occupation au cours des années (5 au maximum) qui précèdent l'inscription dans la HEPL :
 - en cas de poursuite d'études : pour chaque année, il y a lieu de fournir un certificat de scolarité reprenant les dates de début et de fin de fréquentation **et** un relevé de notes précisant le nombre de crédits validés à l'issue de l'année concernée, rédigé sur papier à en-tête de l'Etablissement et signature de la Direction
 - la preuve d'apurement de dette à l'égard de l'établissement d'enseignement supérieur de la Communauté française (à partir de l'année académique 2014/2015)
 - si l'étudiant n'a pas poursuivi d'études, il devra fournir un justificatif de ses occupations pour la période située entre septembre et juin de chaque année :
 - en cas d'activité professionnelle : une attestation originale de l'employeur mentionnant les dates précises de l'occupation ainsi que le contrat de travail reprenant l'horaire hebdomadaire et les fiches de paie. Pour les travailleurs indépendants : fournir des preuves d'occupation : enregistrement, déclaration d'impôts, copie de l'avertissement-extrait de rôle, copie de factures clientèle, ...
 - en cas de chômage : une attestation précisant toutes les périodes de chômage
 - en cas de séjour à l'étranger : une attestation de l'organisme par lequel l'étudiant s'est rendu à l'étranger ou copie du visa, du billet d'avion ou de tout autre document mentionnant des dates précises

Cas particuliers :

- **Sage-femme et Soins infirmiers** : certificat médical attestant que vous êtes apte à suivre la formation et extrait de casier judiciaire
- **AESI – éducation physique et Coaching sportif** : un certificat d'aptitude complété par votre médecin-traitant ou cardiologue de votre choix, après avoir effectué un électrocardiogramme attestant de votre aptitude à suivre des études sportives.



Procédure spécifique d'inscription en sections **kinésithérapie** et **logopédie** : dépôt du dossier les 20, 21 et 22 août 2019, quai du Barbou, 2 à Liège et tirage au sort

Sections **sage-femme, ergothérapie et orthoptie** : uniquement sur rendez-vous à prendre sur le site de la Haute Ecole à partir du 15 juin